



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE  
50-51 ALLEES MARINES  
64102 BAYONNE CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2021**



À l'Assemblée Générale de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE**,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les principes comptables suivis ; les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre dont l'appréciation est essentielle au regard de leurs incidences majeures figurent dans l'Annexe. Nous attirons particulièrement votre attention :
  - Sur les indications concernant :
    - Les spécificités des services
    - Les engagements sociaux et financiers
    - Les provisions et amortissements
    - Transfert du personnel à la CCI Régionale
  - Sur les conséquences comptables liées aux conditions d'application de la concession et des avenants du port de commerce de Bayonne mentionnées au point 6 de l'annexe.
  - Sur les règles appliquées pour la comptabilité de la concession portuaire de St-Jean-de-Luz, mentionnées au point 7 de l'annexe.
- Les estimations significatives retenues sont explicitées dans l'annexe.
- La présentation d'ensemble des comptes annuels est conforme aux règles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 5 mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes**

---

**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST**  
**David BRETTE**



## ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021**

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2021		EXERCICE N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3.300,00	2.067,08	1.232,92	2.882,92
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES...	367.711,89	326.879,09	40.832,80	74.972,07
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40.000,00	40.000,00		
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	1.568.885,03	141.167,97	1.427.717,06	1.434.937,63
CONSTRUCTIONS	11.382.753,57	6.764.861,94	4.617.891,63	4.912.127,38
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.652.392,91	2.045.872,97	1.606.519,94	1.574.573,56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2.500,00		2.500,00	7.840,00
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS				
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TERRAINS	20.202.894,82	19.753.140,52	449.754,30	798.000,35
CONSTRUCTIONS	20.759.990,29	4.880.177,14	15.879.813,15	15.911.512,77
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS	53.048.951,14	34.580.410,18	18.468.540,96	20.018.507,18
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES	40.612.293,66	19.393.417,22	21.218.876,44	22.810.863,52
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS	969.165,52	816.248,32	152.917,20	123.477,71
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
PARTICIPATIONS	10.897.180,95	1.995.101,96	8.902.078,99	8.691.275,31
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	302.284,35	38.110,75	264.173,60	258.938,76
PRETS	371.837,00		371.837,00	2.377.000,00
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES				
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	7.965,42		7.965,42	7.942,92
<b>TOTAL</b>	<b>164.592.986,55</b>	<b>90.777.455,14</b>	<b>73.815.531,41</b>	<b>79.013.732,08</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
STOCKS ET EN COURS				
CREANCES (3)				
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.946.253,50	216.648,18	2.729.605,32	2.790.268,73
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1.710.753,18	130.000,00	1.580.753,18	1.693.885,56
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES	2.293.717,88		2.293.717,88	2.255.733,73
DISPONIBILITES	10.721.085,31		10.721.085,31	7.301.367,75
COMPTES DE REGULARISAT.				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	290.283,33		290.283,33	140.635,77
<b>TOTAL</b>	<b>17.962.093,20</b>	<b>346.648,18</b>	<b>17.615.445,02</b>	<b>14.181.891,54</b>
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECART DE CONVERSION ACTIF				
<b>TOTAL DEL'ACTIF</b>	<b>182.555.079,75</b>	<b>91.124.103,32</b>	<b>91.430.976,43</b>	<b>93.195.623,62</b>
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
<b>PASSIF AVANT REPARTITION</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
APPORTS	2.081.794,87	2.081.794,87
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	4.514.695,80	4.514.695,80
REPORT A NOUVEAU	11.877.322,85	10.690.308,65
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	635.096,47	1.187.013,70
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8.443.009,72	9.291.993,44
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL</b>	<b>27.551.919,21</b>	<b>27.765.806,46</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
DROITS DU CONCEDANT	36.967.165,66	37.636.266,60
<b>TOTAL</b>	<b>36.967.165,66</b>	<b>37.636.266,60</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES	227.563,00	109.500,00
PROVISIONS POUR CHARGES	3.978.034,99	3.283.156,99
<b>TOTAL</b>	<b>4.205.597,99</b>	<b>3.392.656,99</b>
<b>DETTES (1)</b>		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	18.737.175,08	20.722.737,28
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	213,76	213,76
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES	1.365.210,96	1.246.848,80
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	738.353,07	578.195,05
DETTES FISCALES & SOCIALES	283.647,85	530.533,07
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTEs RATTACHES	736.219,58	469.923,62
AUTRES DETTES		
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	845.473,27	852.441,99
<b>TOTAL</b>	<b>22.706.293,57</b>	<b>24.400.893,57</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>91.430.976,43</b>	<b>93.195.623,62</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
*****			
* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :	*	*	*
*-----*			
* VENTES DE MARCHANDISES	*	18.200,55	15.878,69
* VENTES D'IMPRIMES	*	14.837,43	13.783,05
* VENTES DE LISTES	*	3.363,12	2.095,64
*-----*			
* PRODUCTION VENDUE	*	12.305.305,18	11.298.736,47
*-----*			
* ETUDES	*	195.534,14	159.448,35
* DROITS DE PORT	*	4.122.970,00	3.896.395,00
* TONNAGE GARANTI	*	251.574,00	272.843,39
* REDEVANCES D'EQUIPEMENT	*	176.003,26	201.794,12
* REMORQUAGE	*	512.255,18	386.269,85
* USAGE D'INSTALLATIONS & MATERIEL DE PORT	*	1.316.269,99	972.555,15
* FORMATION	*	2.693,00	3.520,00
* TERRAINS	*	774.506,16	776.974,46
* HANGARS	*	644.382,81	633.353,60
* EAU	*	29.556,29	32.948,92
* ENERGIE ELECTRIQUE	*	1.235,04	2.288,54
* DROITS DE SCOLARITE	*	1.317.758,00	1.129.248,00
* DROITS COURS DE LANGUES	*	226.114,28	292.034,53
* DROITS DE PARTICIPAT° AUX STAGES	*	746.246,13	717.104,62
* FRAIS DE DOSSIERS	*	16.075,00	7.150,00
* LOCATION APPARTEMENTS ET DIVERS	*	1.849,56	1.849,56
* LOCATIONS IMMOBILIERES	*	517.144,88	517.649,45
* LOCATION SALLES	*	50.139,50	29.311,63
* LOCATION GARAGES	*	5.315,04	5.241,33
* USAGE D'INSTALLATION ET MATERIEL DIVERS	*	600,00	1.425,00
* AUTRES SERVICES	*	662.729,57	565.110,26
* LOCATIONS DIVERSES	*	6.488,25	5.641,09
* CHARGES LOCATIVES	*	122.093,65	124.813,78
* REMBT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS	*	58,80	83,20
* REMBT D'AFFRANCHISSEMENTS	*	2.457,75	2.353,24
* REMBOURSEMENT DIVERS	*	62.436,38	27.343,47
* VISAS IMPORT-EXPORT	*	42.266,00	48.765,56
* C.F.E. - REDEVANCES CARTES	*	60.854,20	45.670,00
* C.F.E. - FORMULE "SERVICE +"	*	103.530,00	96.512,00
* C.F.E. - CHAMBERSIGN	*	23.995,20	22.429,50
* BANQUE DE DONNEES	*	690,27	580,32
* FORMALITES APPRENTISSAGE	*	210,00	2.660,00
* SALONS - FOIRES - EXPOSITIONS	*	48.004,34	980,40
* PRODUITS & SERVICES DIVERS	*	261.268,51	322.276,32
* R.R.R. ACCORDES SUR PRESTATIONS DE SERVICES	*		5.888,17
*-----*			
* REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, ...	*		
*-----*			
* MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	12.323.505,73	11.314.615,16
*-----*			
* PRODUCTION STOCKEE	*		
*-----*			
* PRODUCTION IMMOBILISEE	*		
*-----*			
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	3.776.420,20	3.843.597,76
* TAXE ADDITIONNELLE COTISATION FONCIERE DES ENTREPR	*	2.225.045,00	2.702.943,00
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT	*	27.536,06	40.406,05
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS	*	253.398,54	147.015,36
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION DEPARTEMENTS	*	41.733,85	9.263,11
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COMMUNES	*	8.960,28	
* SUB. EXPLOITATION C.A.P.B.	*	88.683,00	89.352,25
* CONTRIBUTIONS RECUES DE LA CCIR	*	92.116,29	83.216,25
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CEE	*	451.125,94	408.569,78

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
TAXE APPRENTISSAGE	453.118,54	*	255.978,05
AUTRES SUBVENTIONS EXPLOITATION	134.702,70	*	106.853,91
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES		655.641,93	723.161,01
REPRISES PROVISIONS P/ RISQUES & CHARGES D'EXPLOIT	255.234,00	*	92.555,00
REPRISES P.P.D. CREANCES	35.408,28	*	15.816,23
REP. P.P.D. AUTRES CREANCES		*	15.000,00
REPRISES S/PROVISIONS P/GROSSES REPARATIONS	175.998,00	*	436.605,00
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : ASSURANCES ET DIV	52.946,71	*	19.529,20
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : CHARGES DE PERSON	24.706,03	*	40.152,29
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : DIVERS CNASEA / F	111.348,91	*	103.503,29
AUTRES PRODUITS		258.089,44	239.381,37
REDEVANCES SOUS-TRAITES : AUTRES CHARGES	81.761,73	*	87.986,92
REMBT IMPOT FONCIER	120.528,10	*	145.750,06
JETONS DE PRESENCE	1.334,00	*	638,00
COTISATIONS CLUSTERS	3.900,00	*	3.500,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50.565,61	*	1.506,39
<b>TOTAL</b>		<b>17.013.657,30</b>	<b>16.120.755,30</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES		762.608,64	630.731,60
MISE A JOUR DE LOGICIELS	941,78	*	928,55
EAU	43.276,67	*	36.293,32
ELECTRICITE	252.798,11	*	257.401,04
GAZ DE CHAUFFAGE	51.316,55	*	39.046,48
AIR COMPRIME, OXYGENE, ACETYLENE PRODUITS CHIMIQUE	1.482,04	*	448,74
PRODUITS D'ENTRETIEN & NETTOYAGE	13.374,65	*	15.518,39
PETIT MATERIEL-OUTILLAGE	81.241,26	*	68.837,93
FOURNITURES DE BUREAU	20.180,25	*	14.217,89
IMPRIMES DIVERS	13.601,78	*	12.497,90
FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE	2.296,16	*	3.183,55
FOURNITURES SCOLAIRES ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	852,36	*	1.019,94
HABILLEMENT & VETEMENT TRAVAIL	6.763,59	*	12.468,54
COMBUST, CARBURANT, LUBRIFIANT	274.483,44	*	168.869,33
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		9.375.331,12	8.641.554,96
CREDIT-BAIL MATERIEL INFORMATIQUE			1.146,13
LOCATIONS IMMOBILIERES	200.279,32	*	194.136,44
LOCATIONS MATERIELS	74.881,47	*	35.362,74
LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	412,05	*	810,23
LOCATIONS VEHICULES	45.669,82	*	41.250,03
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS IMMOBILIERS	555.869,03	*	586.321,44
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS MOBILIERS	601.636,46	*	642.020,99
ENTRETIEN & REPARATIONS S/ MATERIEL INFORMATIQUE	1.328,09	*	1.119,40
MAINTENANCE	109.115,28	*	78.119,90
MAINTENANCE S/MATERIEL INFORMATIQUE	62.817,22	*	64.053,23
PRIMES D'ASSURANCES	375.882,67	*	293.786,71
ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	320,49	*	961,49

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
ETUDES ET RECHERCHES	42.139,70	*	53.887,80
ABONNEMENT DOCUMENTATION	11.465,98	*	13.260,15
OUVRAGES DOCUMENTATION	1.463,41	*	1.056,41
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	92,00	*	23,90
BANQUES DE DONNEES / AUTRES	8.354,67	*	12.711,48
PERSONNEL INTERIMAIRE	99.848,78	*	157.059,97
PERS. DETACHE PERMANENTS	4.525.335,47	*	4.387.942,68
PERS. DETACHE VACATAIRES	138.775,90	*	167.669,77
PERS.DET.CHARGES SOCIALES CP&CET	63.297,31	*	27.839,72
HONORAIRES	318.506,16	*	180.449,85
HONORAIRES DE FORMATION	441.997,02	*	312.323,61
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	6.336,31	*	9.353,05
CONTROLE APAVE & DEKRA	38.206,86	*	10.469,35
ANNONCES ET INSERTIONS	127.349,54	*	142.937,98
FOIRES ET EXPOSITIONS	57.514,36	*	26.754,23
CATALOGUES ET IMPRIMES	16.383,48	*	6.551,20
PUBLICATIONS	26.599,50	*	1.380,00
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	45.279,25	*	51.988,33
POURBOIRES, DONNS, CADEAUX	4.977,58	*	5.401,08
FRAIS DE TRANSPORT MATERIEL	600,35	*	2.222,41
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	48.476,56	*	33.146,34
VOYAGES ET DEPLACTS INTERVENANTS & ENSEIGNANTS	8.315,77	*	8.260,30
VOYAGES & DEPLACEMENTS ETUDIANTS	2.929,50	*	915,00
DEPLACTS INTERV. REFACTURÉS	586,00	*	130,00
VOYAGES ET DEPLACTS IMPUTABLES S/FPC PERSONNEL PER	5.245,31	*	3.638,16
VOYAGES ET DEPLACEMENTS ELUS	3.192,33	*	2.571,70
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	3.978,69	*	3.030,74
RECEPTIONS	55.009,82	*	34.734,51
AFFRANCHISSEMENTS	69.503,31	*	24.668,05
BOITES POSTALES	*	*	387,72
TELEPHONE	34.328,28	*	39.609,23
TELECOPIE / FAX	1.003,47	*	1.394,80
TELECOMMUNICATION / INTERNET	120.798,71	*	90.262,74
FRAIS BANCAIRES	5.716,32	*	4.462,00
COTISATIONS DIVERSES	111.767,41	*	99.064,05
FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	5.357,60	*	2.511,60
SOUS-TRAITANCE : NETTOYAGE DES LOCAUX	103.411,86	*	91.691,57
SOUS-TRAITANCE : GARDIENNAGE, SURVEILLANCE	5.947,03	*	8.072,92
F.P.C. (HORS PROGRAMME)	550,00	*	1.150,00
FPC (PROGRAMME)	68.636,96	*	93.971,01
SECURITE GENERALE	4.500,00	*	4.500,00
REDEVANCES FERROVIAIRES	14.082,32	*	13.970,09
FRAIS PERCEPTION DOUANES	38.666,00	*	36.862,00
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	670.675,94	*	538.772,41
R.R.R. OBTENUS / SERVICES EXTER.	1.083,60	*	6.593,68
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES		418.278,87	405.159,42
TAXE S/ LES SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	3.769,00	*	3.771,00
TAXE APPRENTISSAGE	16.635,95	*	15.914,69
VERSEMENT AUX TRANSPORTS URBAINS	32.767,18	*	31.644,05
PARTICIPATION F.P.C. (DIVERS)	27.102,65	*	25.654,56
PARTICIPAT° EFFORT DE CONSTRUCT° PERSONNEL PERMANENT	11.009,22	*	10.531,93
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1.706,93	*	477,15
CHARGES FISCALES S/CONGES PAYES CHARGES FISCALES S	346,54	*	1.507,41
TAXE FONCIERE	300.349,00	*	291.421,00
TAXE D'HABITATION	11.622,00	*	11.010,00
TAXE SUR VEHICULES DES SOCIETES	508,00	*	508,00
AUTRES DROITS	*	*	214,00
REDEVANCE T. V.	276,00	*	276,00
CONTRIBUTION FIPHFP (INSERTION HANDICAPES)	11.892,00	*	11.935,23

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
TAXES DIVERSES (MINES, RED.RADIOELECTRIQUES...)	294,40	*	294,40
SALAIRES ET TRAITEMENTS		2.518.470,78	2.414.397,45
SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	2.410.540,61	*	2.352.788,48
PROVISIONS CONGES PAYES NON PRIS	4.509,18	*	11.850,90
PRIME DE PANIER NON IMPOSABLE	2.055,30	*	2.014,50
NOURRITURE DEDUCTIBLE PB	49.058,10	*	49.614,05
ALLOCATION FIN CARRIERE	38.959,38	*	14.704,42
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	5.818,72	*	19.476,66
PRIME DE TRANSPORT NON IMPOSABLE	1.712,00	*	1.744,00
J. J. PREVOYANCE MARINS	4.992,37	*	*
REMBT DEPENSES TELEPHONE	825,12	*	676,14
SALAIRES - INTERVENANTS	*	*	481,62
CHARGES SOCIALES		1.199.025,01	1.103.474,81
COTISATIONS URSSAF - PERSONNEL PERMANENT	525.114,74	*	506.603,49
COTISATIONS URSSAF - ENSEIGNANTS VACATAIRES - INTE	*	*	268,38
COTISATIONS ENIM (PB)	180.244,42	*	176.042,95
COTISATIONS CMAF (PB)	57.795,44	*	52.969,52
COTISATIONS STE MUTUALISTE	54.165,56	*	55.533,36
HUMANIS RETRAITE PORTS	134.447,29	*	126.535,10
ARIAL RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	72.300,40	*	69.950,79
COTISATIONS AG2R PENIBILITE SPECIFIQUE METIERS POR	62.788,46	*	*
COTISATIONS PREVOYANCE (MALAKOFF ET AXA)	18.263,17	*	16.139,69
COTISATIONS PREVOYANCE (HUMANIS) (MARINS PB)	12.530,76	*	11.584,18
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1.593,04	*	36,48
SERVICE SOCIAL MARITIME (PB)	1.237,20	*	1.231,01
COTISATIONS C.O.S.	25.966,01	*	25.634,31
AUTRES OEUVRES SOCIALES (DONT MEDAILLES TRAVAIL)	21.127,67	*	24.742,01
MEDECINE DU TRAVAIL	11.584,79	*	10.186,80
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES CHARGES SOCIALES S	1.510,31	*	7.138,24
TITRES DE RESTAURANT	18.355,75	*	18.878,50
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		*	*
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS		3.955.571,39	3.749.366,57
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	1.822.942,17	*	1.661.223,08
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.650,00	*	417,08
DOT.AMORT.LOGICIELS	38.523,88	*	39.613,29
DOT.AMORT.AGENCT AMENAGT TERRAIN	7.220,57	*	7.917,24
DOT.AMORT.CONSTRUCT°ADMINISTRAT. ENS.IMMOB.ADMINIS	275.506,72	*	277.700,76
DOT.AMORT.CONSTRUCT°-INSTALLAT° GENERALES-AGENCEM	18.729,03	*	19.437,17
DOT.AMORT.INSTALLAT°GENERALES AGENCEMENTS - AMENAG	126.439,53	*	75.943,53
DOT.AMORT.MATERIEL DE BUREAU	6.471,63	*	8.294,30
DOT.AMORT.MATERIEL INFORMATIQUE	85.260,42	*	82.248,83
DOT.AMORT.MOBILIER	14.454,17	*	13.320,54
DOT.AMORT.MATERIEL DE PROTECTION D'HYGIENE & SECUR	257,77	*	344,94
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20.014,69	*	16.861,44
DOT.AMORT.DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1.538.100,81	*	1.546.044,37
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS		*	*
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.		109.491,61	53.306,61
DOT.P.P.D. CREANCES	109.491,61	*	53.306,61
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.		928.253,00	271.722,00

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
DOT.PROV.POUR RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	703.253,00	*	228.414,00
DOT.PROV. GROSSES REPARATIONS	225.000,00	*	43.308,00
AUTRES CHARGES		250.881,48	195.381,21
REDEVANCES BREVETS, MARQUES, LICENCES	125.733,81	*	85.161,28
DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION	1.390,94	*	1.602,34
REDEVANCES P/CONCESSIONS	17.801,79	*	19.127,72
PERTES S/CREANCES IRRECOURABLES DE L'EXERCICE	562,47	*	10.713,31
PERTES S/CREANCES IRRECOURABLES DES EXERCICES ANT	19.280,54	*	19.245,74
FONDS DE CONCOURS	4.000,00	*	1.000,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	31.623,37	*	29.074,46
BOURSES ET PRIX	10.665,00	*	7.110,00
FRAIS D'ETABLISSEMENT DES LISTES LISTES ELECTORALE	5.404,55	*	*
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	34.419,01	*	22.346,36
TOTAL		19.517.911,90	17.465.094,63
RESULTAT D'EXPLOITATION		2.504.254,60	1.344.339,33
PRODUITS FINANCIERS :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.		1.001,30	2.246,78
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	165,68	*	246,78
REVENUS DES PRETS	835,62	*	2.000,00
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		52.998,42	54.405,74
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	52.998,42	*	54.405,74
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		214.771,79	274.757,85
REPRISES P.P.D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	214.771,79	*	274.757,85
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL		268.771,51	331.410,37
CHARGES FINANCIERES :			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		1.733,27	142.451,52
DOT.P.P.D. IMMOBILIS.FINANCIERES	1.733,27	*	12.451,52
DOT.P.P.D. AUTRES CREANCES FIN.			130.000,00
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)		510.805,04	567.109,38
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	510.805,71	*	566.898,70
INTERETS BANCAIRES	0,67	*	161,03
PERTES DE CHANGE			49,65
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
TOTAL		512.538,31	709.560,90
RESULTAT FINANCIER		243.766,80	378.150,53
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2.748.021,40	1.722.489,86

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	EXERCICE	AU 31/12/2021	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2.748.021,40	*	1.722.489,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2.874.713,47	*	2.252.152,25
RENTRES SUR CREANCES AMORTIES	153,23	*	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GES	2.874.560,24	*	2.252.152,25
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
PRODUITS DES GESSIONS DES IMMO. CORPORELLES	301,00	*	
QUOTE-PART SUBVENTIONS D'EQUIPT VIREE AU RESULTAT	923.928,88	*	913.590,71
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS OPERATIONS EN CAPITA	58,00	*	
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			97.867,00
REP. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	97.867,00	*	317.185,00
REPRISES P.P.D. CREANCES			50.887,50
TOTAL	3.896.868,35	*	3.533.815,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
SUR OPERATIONS DE GESTION	99.963,48	*	231.653,90
PENALITES & AMENDES FISCALES	376,75	*	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS DE GE	99.586,73	*	231.653,90
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° CORPORELLES CEDEES			38.795,00
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			413.787,00
DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	413.787,00	*	353.863,00
TOTAL	513.750,48	*	624.311,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.383.117,87	*	2.909.503,56
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS	21.179.297,16	*	19.985.981,13
TOTAL DES CHARGES	20.544.200,69	*	18.798.967,43
BENEFICE OU PERTE	635.096,47	*	1.187.013,70
Y COMPRIS :			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER			
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.			
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.			
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES			
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES			

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

---

### SOMMAIRE

1. **Faits caractéristiques de l'exercice**
  2. **Règles et méthodes comptables**
  3. **Principales méthodes utilisées**
    - 3.1. **Actif immobilisé**
    - 3.2. **Créances**
    - 3.3. **Provisions**
    - 3.4. **Engagements sociaux**
    - 3.5. **Transfert du personnel à la CCIR au 1<sup>er</sup> janvier 2013**
  4. **Spécificités du service général**
  5. **Spécificités du service formation**
  6. **Spécificités du service port de commerce de Bayonne**
  7. **Spécificités du service port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure**
  8. **Spécificités du service divers**
  9. **Evènements post clôture**
  10. **Autres informations**
    - 10.1. **Produits et charges imputables à un autre exercice – Annexe 5**
    - 10.2. **Charges à payer et produits à recevoir – Annexe 6**
    - 10.3. **Engagements financiers – Annexe 7**
    - 10.4. **Engagements de crédit-bail – Annexe 8**
    - 10.5. **Tableau des mouvements des capitaux propres – Annexe 9**
    - 10.6. **Tableau des effectifs – Annexe 10**
-

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2021 a été marqué par les points suivants :

### ✓ Election consulaire

Le 10 novembre 2021, élection quinquennale des 36 membres élus qui forment l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2021, Monsieur André Garreta a été élu Président. S'en est suivi l'élection des membres du Bureau et la nomination de deux conseillers du Président auprès du Bureau.

### ✓ La ressource fiscale

La TACET perçue en 2021 de 2 225 K€ connaît une baisse importante par rapport à la TACET 2020 de 2 703 k€ soit un différentiel de -478 k€ (-18%).

### ✓ Le Service Général impacté par la baisse de TACET

Le CA 2021 est en progression de + 156 K€ par rapport à 2020, très impacté par la crise Covid (équipes mobilisées sur la cellule de crise Covid et Pack rebond).

La part de progression de CA DPC se répartie comme suit :

- Prestation de service + 118 k€
- Location +21k€
- Centre de formalités des Entreprises : +17 k€

Les produits de subvention progressent de + 97 K€ et concernent essentiellement :

- la plateforme emploi + 33 K€ (Etat 14 K€ et Département 19 K€)
- le « Programme Compet + » +72 K€ (Région + 41K€ et CEE +31 K€).

Ainsi, la performance du service DPC alliée à l'augmentation des produits de subvention permettent d'atténuer l'impact de la baisse de TACET de -478 k€.

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation conséquente de + 238 k€ dont +120 k€ affectées aux élections consulaires.

Le résultat d'exploitation déficitaire de - 56 k€ résulte de la conjonction de baisse de produits (-234 k€) et d'augmentation des charges (+238 k€) qui impactent significativement le résultat d'exploitation de -472 k€ par rapport à 2020.

La trésorerie augmente grâce au remboursement du prêt de l'ESTIA de 2M€.

✓ **Clôture de l'établissement Ex-ESTIA**

L'assemblée générale du 5 novembre 2021 a approuvé à la clôture de l'établissement Ex-ESTIA (20 - Formation Supérieure) de la CCI BPB et le regroupement du Service Ex-ESTIA avec le Service Général à des fins de simplification et d'amélioration de la lisibilité de nos présentations budgétaires et selon l'application de la circulaire 1111 obligeant à sectorisation des activités de nature significative.

En effet, ce service de la Chambre n'a plus d'activité qui lui soit propre depuis la filialisation en 2017 de l'EESC ESTIA. A ce jour, le résultat de ce service n'est constitué que de la quote-part des subventions d'investissements reçues en 2016 pour la construction d'ESTIA 2 et qui n'ont pas pu être transférées.

Pour se faire, le regroupement du Service Ex-Estia avec le Service Général sera réalisé en 2022. Aussi, toutes les participations actuellement rattachées à ce service, tant au capital des SCI qu'au capital de l'EESC ESTIA, seront transférées au Service Général (ayant le même SIREN).

Ainsi, le service formation de la CCI BPB comprendra uniquement les activités du CCF : formation continue et formation initiale.

✓ **La progression du service Formation**

Les produits d'exploitation en hausse de + 264 K€ par rapport à 2020 et intègrent :

► **une augmentation de CA de + 426 K€ (+18%) dont principalement :**

- Kedge : + 335 K€ (hausse d'effectifs + intégration d'un CFA avec 34 apprentis)
- Formation continue : + 92 K€

La répartition de la progression par activité de formation donne :

- Activité CFA : + 164 k€
- Activité hors CFA : + 226 k€

► **une baisse de contribution du Service général de -150 k€**

Les charges d'exploitation sont en corrélation avec l'augmentation de CA (+ 130 k€ d'honoraires de formation).

Le résultat exceptionnel de -126 K€ est impacté par des provisions pour :

- 41 K€ provision pour risques de reversement de formation aux organismes de financements.
- 88 K€ dossiers sociaux.

✓ **Les charges et les provisions exceptionnelles de l'assurance chômage (Tous services)**

Faisant suite au dépôt de bilan de la caisse mutualisée d'assurance chômage des CCI (CMAC) en date du 31 décembre 2018, chaque CCI se retrouve auto-assureur pour ses anciens salariés qui ont quitté l'entreprise avant avril 2020 (date du passage en droit privé). Ainsi, les indemnités de chômage payées en 2021 sont de 65 K€ (SG : 32 K€, CCF : 9 K€ ; PB : 24 K€), les reprises de provisions sont de 68 K€ (SG : 38 K€, CCF : 12K€, PB : 18 K€) et les nouvelles provisions sont de 2 K€ (SG : 1 K€, CCF : 1 K€).

Le sujet de l'assurance chômage s'apure et l'impact sur l'exercice est non significatif.

✓ **Belle reprise du Port de Bayonne**

Les trafics sont de 2,417 MT contre 2,265 MT en 2020 (+ 152 kt) soit une augmentation de + 6,7%.

L'augmentation du CA de + 671 K€ est principalement réparties sur les droits de ports (+227 K€) et sur l'utilisation de l'outillage et des installations (+ 391 K€)

Les produits exceptionnels de 2021 de 2,9 M € sont constitués de :

- ▶ 1,2 M€ de contentieux et la signature d'un protocole d'accord après expertise judiciaire pour le trou Saint Bernard,
- ▶ 1,7 M€ de subvention Région pour la drague.

✓ **Signature de l'avenant 8 du contrat de DSP pour le Port de Bayonne**

L'évolution défavorable de l'activité, imprévisible, depuis l'avenant 6 a conduit à l'élaboration d'un avenant 8 avec le concédant signé le 23 juin 2021 afin de revoir les modalités de fin de gestion et ayant pour objet de :

- modifier une nouvelle fois le plan d'investissement révisé à 14.23 M€ pour la période 2017/2023,
- retenir l'option « reprise des emprunts des biens non amortis » à l'échéance de la délégation,
- préciser les modalités de contrôle renforcé,
- acter la prévision d'un minimum de trésorerie en fin de délégation de 1.250 M€,
- acter une augmentation minimum de l'ensemble des tarifs de 1% en 2022 et 2023.

✓ **Avancement de la date de fin de la DSP pour le Port de Saint Jean de Luz / Ciboure**

En raison de la situation financière à venir de la concession (l'exploitation ne peut pas faire face aux investissements nécessaires au fonctionnement, entretien et développement de la concession), le concédant (CD64) en accord avec les services de la CCI BPB avait demandé d'avancer au 30/06/2022 la date de fin de la présente DSP (initialement prévue au 31/12/2026).

Cette date a été reporté au 31/12/2022.

Ainsi, les services de la CCI BPB et du CD64 travaillent actuellement sur ce dossier de fin anticipée de la DSP.

### ✓ Apport financier de la CCI Bayonne Pays basque au GEIE BIHARTEAN

En mai 2011, la CCI Bayonne Pays Basque a créé avec la Cámara de Gipuzkoa, la 1<sup>ère</sup> structure de coopération transfrontalière européenne entre CCI (sous forme de Groupement Européen d'Intérêt Economique - GEIE). Il s'agit du GEIE BIHARTEAN

À sa création, en mai 2011, les deux membres fondateurs, CCI Bayonne Pays Basque et Cámara de Gipuzkoa, avaient doté cette entité d'un capital de 6.000 € (apportant chacun 3.000 €) pour le fonctionnement de BIHARTEAN.

Le 13 avril 2021, les 2 seuls actionnaires du GEIE Bihartean ont apporté une contribution financière au budget de fonctionnement du Groupement, au prorata de leur participation au capital social, à hauteur de 6.000 € (six mille euros) répartis de la manière suivante :

- La CCI Bayonne Pays Basque a apporté une contribution de 3.000 € (trois mille euros).
- La Cámara de Gipuzkoa a apporté une contribution de 3.000 € (trois mille euros).

Dans les comptes de la CCIBPB, cet apport en fonds propres est comptabilisé en autre titres immobilisés pour 3000 €.

## **2. Règles et méthodes comptables :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, avec mention des règles comptables applicables aux concessions (Cf. Point 6) ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'étude et de présentation des comptes des chambres de commerce et d'industrie et en particulier de l'étude de la situation patrimoniale des services budgétaires et des services comptables telle que définie par la circulaire N° 1111 du 30 mars 1992.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **3. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :**

### **3.1. Actif immobilisé :**

L'évaluation des immobilisations a été effectuée au coût historique.

Les immobilisations entièrement amorties mais faisant partie de l'inventaire sont maintenues pour mémoire uniquement, et ont une valeur zéro.

Conformément aux règles comptables sur les actifs, les amortissements et les dépréciations issues notamment des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06, les options retenues sont les suivantes :

- Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles tels que les droits de mutation, commissions et frais d'actes sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations et comptabilisés en charges ;

- L'approche par composants, pour les immobilisations, a été mise en œuvre ;
- Des seuils de significativité ont été fixés. Ces seuils sont basés sur les 3 critères suivants :
  - La valeur absolue du composant
  - La valeur relative du composant par rapport à la valeur globale du bien acquis
  - L'écart de la durée d'amortissement du composant par rapport à la durée d'amortissement du bien acquis
- Les coûts d'emprunts ne sont pas activés ;
- Les frais de recherche et développement : non applicable à la CCIT ;
- L'application aux concessions : suite à une démarche initiée par la CCIT de Bayonne Pays Basque et son commissaire aux comptes, le Président du Conseil National de la Comptabilité a précisé, dans un courrier adressé le 4 janvier 2006 au Président de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, sa position pour les concessions de service public. Compte tenu de ce courrier, la CCI de Bayonne a considéré que les immobilisations étaient hors champ d'application de ces nouvelles normes, et donc pas décomposées. Cette position est confirmée par le RF comptable N°367 de décembre 2009 « L'avis 2002-07 exclut de son champ les amortissements spécifiques des entreprises concessionnaires. L'avis 2002-12 ne modifie pas les exclusions. »

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement figurent dans l'annexe comptable n°1.

Les mouvements de l'actif immobilisé figurent en annexe comptable n°2.

L'état des filiales et participations figure en annexe comptable n°3.

### 3.2. Créances :

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remplacement (coût historique).

Par prudence, des provisions pour dépréciation ont été constituées sur les créances pour lesquelles les possibilités de recouvrement étaient incertaines.

L'état des échéances des créances et des dettes figure en annexe comptable n°4.

### 3.3. Provisions :

Les différentes provisions pour risques et charges d'exploitation, réunissant les conditions exigées par le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs, ont été évaluées en fonction de leurs spécificités avec le concours des responsables opérationnels concernés.

Les provisions sont constituées T.T.C. (sauf aux Ports et sur le service « Divers » où la T.V.A. est récupérée).

Au Service général, une provision a été constituée pour les titres qui figurent au bilan la valeur est déterminée à partir de l'actif net.

L'état des provisions figure en annexe comptable n°2.

**Le détail des dotations aux provisions est :**

➤ **Dotations aux provisions d'exploitation : 1 037 745 €**

▶ **Dotation pour créances douteuses : 109 492 €**

- Service formation : 11 392 €
- Port de Bayonne : 72 764 €
- Port de Saint Jean de Luz : 25 336 €

▶ **Dotation pour Risques et Charges 703 253 €**

• **Passifs sociaux : 72 362 €**

- Service Général : 26 149 €
- Formation 7 016 €
- Port de Bayonne 8 538 €
- Port de Bayonne pour passifs sociaux liés aux marins : 27 677 €
- Port de Saint Jean de Luz : 2 982 €

• **Pénibilité : 180 891 €**

Port de Bayonne : passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité

• **Réparation : 450 000 €**

Port de Bayonne : réparation du Trou Saint Bernard

▶ **Dotation pour Grosses réparation : 225 000 €**

Port de Bayonne : une provision pour cale sèche de 200 000 € et une provision de gros entretiens pour le remorqueur pour 25 000 €.

➤ **Dotations aux provisions pour charges financières : 1 733 €**

Service Général : provision pour dépréciation des titres 1 733 € de BIHARTEAN

➤ **Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles : 413 787 €**

▪ **Service Général : 1 462 € de provision CMAC**

▪ **Service formation : 129 450 €**

- 40 161€ provision pour risques de reversement de formation aux organismes de financements.
- 88 000 € dossiers sociaux.
- 1 289 € sur CMAC

• **Port de Bayonne : 282 875 € pour dépollution des sols**

Les principales reprises de provisions sont :

➤ **Reprises aux provisions d'exploitation : 466 640 €**

▶ **Reprise pour créances douteuses : 35 408 €**

- Service Général : 7 783 €
- Service formation : 8 416 €
- Port de Saint Jean de Luz : 19 209 €

▶ **Reprise pour Risques et Charges : 255 234 €**

• **Passifs sociaux : 54 746 €**

- Service Général : 26 188 €
- Formation 7 283 €
- Port de Bayonne 21 275 €

• **Pénibilité : 124 488 €**

Port de Bayonne : passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité

• **Travaux accessibilité : 76 000 € (Travaux réalisés au Service Général)**

▶ **Reprise pour Grosses réparation 175 998 €**

Port de Bayonne : reprise de provision sur la Drague consécutive à une cale sèche pour incident.

➤ **Reprise de provisions pour charges financières : 214 772 €**

• Service Général : une reprise de provision pour 84 313 € pour réajuster les dépréciations antérieures des titres de participation détenus dans nos SCI et 3 969 € de reprises diverses

• Service Formation (Ex Estia): Une reprise de provision pour 126 490 € pour réajuster les dépréciations antérieures des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI.

➤ **Reprise de provisions pour charges exceptionnelles : 97 867 €**

▪ **CMAC : 68 229 €**

Service Général 37 564 €

Formation : 12 305 €

Port de Bayonne : 18 360 €

- **Risque URSAFF : 12 540 € (Service Général)**
- **CCART : 10 098 € (Service Général)**
- **HSD Production : 7 000€ (Service Général)**

### 3.4. Engagements sociaux :

- Conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, relative aux engagements de retraite et avantages similaires, l'évaluation de ces engagements a été réalisée par un organisme tiers spécialisé, et ce, selon la méthode actuarielle prévue par les textes.
- Au 31/12/2021, les engagements suivants sont comptabilisés au passif du bilan :

Au titre des services non portuaires :

- Les allocations de fin de carrière : 466 K€ déterminées en fonction de l'ancienneté et des droits acquis ;
- Allocation d'ancienneté : 60 K€ attribuée sous forme de points lorsque l'ancienneté requise est acquise ;

Au titre des concessions portuaires :

- Les allocations ancienneté et indemnités de fin de carrière : 316 K€
- Les indemnités de fin de carrière des marins : 130 K€
- Les médailles du travail : 90 K€ ;
- Les surcoûts induits par la nouvelle convention portuaire permettant les départs anticipés dans le cadre de l'accord pénibilité national concernant le personnel grutier du port de Bayonne : 1 279 K€.

### 3.5. Transfert du personnel à la CCIR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, conformément à la Loi de juillet 2010 portant réforme des CCI, l'ensemble du personnel (à l'exception du personnel des ports) a été transféré à la CCIR Aquitaine qui en est devenue l'employeur. Ce personnel a été de droit remis à la disposition de la CCIBPB le même jour.

Les conséquences comptables de ce transfert sont les suivantes :

- Les salaires et traitements, les charges sociales et les charges fiscales des personnels des services non portuaires (permanents ou vacataires) sont comptabilisées depuis 2013 dans des comptes de classe 62 dénommés « Personnel détaché permanent » ou « Personnel détaché vacataire » et figurent donc au compte de résultat 2021 en « Autres achats et charges externes » pour un montant total de 4.727 K€.
- Au niveau du bilan : les dettes liées au personnel non portuaire (conгés payés, compte épargne temps, passifs sociaux, ...) figurent depuis le transfert en autres dettes vis-à-vis de la CCIR Aquitaine nouvel employeur pour 431 K€ (et non plus en dettes fiscales et sociales comme les exercices précédents).

#### **4. Spécificités du Service Général :**

##### **- TACET 2021 :**

Depuis le vote de la Loi portant sur la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en 07/2010, la collecte de la ressource fiscale se fait à l'échelon régional par la CCIR. Ainsi, CCI France reverse aux CCIR la TACET annuelle une fois avoir soustrait son budget, puis chaque CCIR reverse à l'ensemble de ses CCIT ou CCIL leur part de la TACET répartie à chacune selon une clé votée par son Assemblée Générale.

En 2020, à la suite de la crise de la Covid 19 et pour soutenir le réseau des CCI, l'Etat dans sa loi de finances rectificative n°3 de 2020 accepte de maintenir la TACET de 2019 pour l'année 2020.

En 2021, la baisse de la TACET impacte pleinement les comptes, une nouvelle répartition de la taxe est à l'étude au niveau régional sur 2022. Cette nouvelle répartition devrait être favorable à la CCIBPB.

##### **- SCI du Centre Consulaire de Formation de Bayonne :**

Le montant total des titres de participation au capital de la SCI Centre consulaire de formation de Bayonne crée en 1992 est de 3.951 K€ au 31/12/2021 détenu à 99,9% par la CCI.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 1.777 K€.

##### **- OFP Sud-Ouest :**

Le montant total des titres au capital de l'OFP Sud-Ouest crée en 2014 est de 500 K€. Au 31/12/2021 la CCI BPB détient 35 % du capital, soit pour 175 K€.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 175 K€.

De plus, l'avance de la CCI BPB de 130 K€ réalisée début 2020 en soutien de l'OFP SO est toujours provisionnée à hauteur de 100 % au 31/12/2021.

#### **5. Spécificités du Service Formation :**

##### **- Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A) :**

À la suite des différentes réformes concernant la formation en 2019 et 2020, la CCI BPB a décidé de réouvrir un CFA à la rentrée de septembre 2020. A noter que la CCI BPB avait légué son CFA initial à l'EESC ESTIA lors de sa filialisation en 2017.

La formation supérieure en gestion commerciale KEDGE Bachelor via l'apprentissage a été intégrée, en septembre 2021.

Au 31 décembre 2021, l'effectif CFA est de 51 apprenants (17 pour la formation continue et 34 pour KEDGE).

##### **- SCI Centre Consulaire de Formation de Bidart :**

Une société civile immobilière a été constituée le 25 mars 1996. Cette SCI a pour objet de gérer le bâtiment « Estia 1 » hébergeant l'école d'ingénieurs de la CCI BPB.

Le montant des titres de participation de l'ensemble de la Chambre de Commerce dans cette SCI est de 2.927 K€ au 31/12/2021 détenu à 99,9% par la CCI (dont 2.165 K€ au Service Formation et 762 K€ au Service Général).

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 43 347€.

**- Titres EESC ESTIA :**

L'EESC ESTIA a été constituée au 01/01/2017 et est composée des actifs et passifs des établissements ESTIA et CFA au sein de la CCI au 31/12/2016, correspondant aux dettes et aux créances incluant la trésorerie. Les valeurs d'apport sont celles arrêtées au 31/12/2016 et s'élèvent à 3 844 842 € incluant le bâtiment ESTIA 2 et de la trésorerie pour 753 K€.

Engagée en 2019 avec pour objectif de renforcer les fonds propres de l'école mais également d'élargir sa gouvernance, l'EESC ESTIA a réalisé le 1er juillet 2020 une opération d'augmentation de capital de 1.250.625 euros en numéraire représentant 10,77 % de l'actionnariat et 7 nouveaux actionnaires (Capital 462 875 € ; Prime d'émission 787 750 €).

En conséquence, la CCI BPB possède 89,23% des actions de la société EESC ESTIA au 31/12/2021.

**6. Spécificités du Service Port de commerce de Bayonne :**

*Convention de délégation de service public du port de commerce de Bayonne signée le 29 décembre 2008 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée de 15 ans.*

**- Valorisation des immobilisations :**

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexes 2 A et B de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément aux annexes de la convention.

**- Conséquences comptables et financières liées au renouvellement de la concession :**

La signature d'une nouvelle convention de DSP avec entrée en vigueur au 01/01/2009 a eu pour conséquences comptables et financières sur l'exercice 2019 :

- La prise en charge par la concession de la totalité du coût du dragage (dans la précédente concession seuls 50% des coûts étaient à la charge du port) pour un montant qui atteint jusqu'à 2.906 K€ en 2014.
- Au regard de la hausse de ces coûts de dragage et afin de rendre le Port de Bayonne compétitif, la CCI Bayonne Pays Basque a décidé d'acquérir une drague qui a été livrée le 25 septembre 2015. A ce titre un avenant à la convention CRA (Région Aquitaine) de délégation de service public a été signé le 3/03/2014 autorisant cette acquisition et engageant la Région au rachat à la Valeur Nette Comptable en fin de contrat.
- La constatation, selon l'annexe 12 à la Convention, d'une redevance domaniale à verser à la Région, dont le montant s'élève à 16 K€ pour sa part fixe. La part variable s'il y a lieu en 2021, reste à établir.

- Un avenant en date du 8/12/2014 étendant le périmètre géographique de la concession avait été signé, l'échange de terrains en découlant a généré une soulte de 1,3 M€ en 2014 dont 1.043.513,28 € ont été portés en réserve foncière après couverture des travaux et frais engagés par la CCI.
- Un avenant en date du 5/12/2015 étendant le périmètre géographique de la concession a été signé, il en résulte l'inscription à l'actif du bilan de la concession des travaux financés par la Région Aquitaine à hauteur de 13.160 K€ pour la reconstruction du quai « CASTEL ».
- Un avenant n°5 signé le 5/12/2015 et prévoyant que le compte de réserve présente un solde de 6 millions d'euros en fin de contrat et que l'intégralité de la trésorerie soit restituée au concédant. Cette réserve se décompose en 4,8 M€ de réserve foncière et 1,2 M€ de provision pour les coûts de dépôts.
- L'affectation d'une part du résultat de 550 K€ en réserve foncière. Selon les conditions de la DSP le délégataire s'engage à constituer une réserve foncière d'une valeur de 8.250 K€ sur la durée de la concession en vue d'acquiescer des terrains. L'engagement de la CCI est ramené à 4.800 K€ par l'avenant n°5.  
Au 31/12/2021 (avant donc affectation du résultat 2021) la réserve s'élève à 4.515 K€ dont 150K€ ont déjà été affectés à l'acquisition d'un terrain en 2009.
- Un avenant n°6 signé le 19/03/2018 révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement ambitieux de 14,29 M€ sur la période 2017-2023 et le versement par le CRNA à la CCI d'une subvention annuelle de 1,670 M€ sur la période 2018-2023 soit au total 10,023 M€ correspondant aux coûts d'exploitation du dragage, à concurrence de l'atteinte d'un minimum de trésorerie de 6 M€.
- Un avenant 7 réduisant le périmètre géographique de la concession pour réalisation d'une voie de contournement a été signé en date du 19/10/2020.
- Un avenant n°8 a été signé le 23 juin 2021, révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement de 14,23 M€ sur la période 2017-2023, à concurrence de l'atteinte d'une trésorerie minimum de 1,25 M€.
- Le niveau de trésorerie à fin 2021 est de 7,149 M€.

**- Dotations aux amortissements des immobilisations :**

Pour l'ensemble des immobilisations qu'elles soient nouvellement acquises par la concession depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Par exception à cette règle, et conformément aux avenants 2 et 6 au contrat de DSP, les amortissements relatifs à la nouvelle drague ainsi qu'aux nouvelles grues impactent le compte de résultat de la concession à due concurrence.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement. La dépréciation est calculée en fonction de la durée de vie de l'investissement. Les biens immobilisés ne sont pas renouvelables.

**- Amortissements de caducité :**

A expiration du contrat de concession, et selon l'article 60.01 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement à la Région. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité » est constaté sur tous les nouveaux biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir de la date de mise en service sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement.

**- Provisions de renouvellement des immobilisations :**

Aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la concession compte tenu de la durée de vie des biens ou de l'obsolescence attendue sur certains types de biens informatiques.

**- Provisions pour grosses réparations :**

L'exploitation de la drague depuis 2015 et sur une année pleine depuis 2016, qui a représenté un investissement de 13,8 M€, nous a conduit à provisionner les dépenses pour grosses réparations et pour incidents. Il en va de même pour le remorqueur. Le montant total de ces provisions au 31/12/2021 est de 479 K€.

**- Subventions d'investissements :**

Le traitement comptable des subventions d'investissement appliqué est celui de droit commun, à savoir : inscription de la subvention dans les capitaux propres et reprise au compte de résultat selon un plan de reprise parallèle au plan d'amortissement de caducité.

**- Droits de port :**

Les tarifs du port de Bayonne sont fixés annuellement par la CCIT. Les droits de port en découlant sont recouverts directement par les services douaniers et reversés, via le Trésor Public, à la chambre qui n'en a donc pas la maîtrise.

**- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.**

## **7. Spécificités du Service Port de pêche de Saint Jean de Luz / Ciboure :**

*Convention de délégation de service public d'établissement et d'exploitation de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure signé le 20 décembre 2006 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 20 ans.*

### **- Conséquences comptables et financières liées à la fin de la concession :**

Le Port de Saint Jean de Luz / Ciboure est en perte avec – 298 K€ de résultat net. La CAF comme depuis quelques années n'est pas suffisante pour faire face aux investissements nécessaires futurs. Ainsi, le concédant (CD64) en accord avec les services de la CCI BPB a demandé d'avancer au 30/06/2022 puis au 31/12/2022, la date de fin programmée de la présente DSP (initialement prévue au 31/12/2026). Les services concernés travaillent actuellement à ce dossier de fin anticipée de DSP. Les plans d'amortissement de caducité initiés par le passé ont donc été recalculés en conséquence dès 2020. En 2021, une régularisation des amortissements de caducité a été réalisée pour un montant de 120 K€.

### **- Valorisation des immobilisations :**

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexe II de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément à l'annexe III de la convention « valorisation des biens apportés en concession ».

### **- Amortissements de caducité :**

A expiration du contrat de concession, et selon l'article 44 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement au Département 64. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité ». Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir du 01/01/2018 et sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat et n'ayant pas été préalablement autorisés par le concédant.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement minorée du financement par subvention d'investissement.

### **- Dotations aux amortissements des immobilisations :**

Le mode de calcul des dotations aux amortissements est identique aux exercices précédents pour les nouveaux investissements acquis par la concession à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 : la base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement et la durée d'amortissement suit les règles comptables (annexe 1).

Pour les immobilisations apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

**- Provisions de renouvellement des immobilisations :**

En ce qui concerne le port de Saint Jean de Luz / Ciboure aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la nouvelle concession.

**- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.**

**8. Spécificités du service divers :**

Compte tenu de la nature et de l'importance des opérations de construction des hôtels d'entreprises sur le parc technologique d'Izarbel ainsi que sur la zone d'activité de Baia Park (Olatu Leku) et conformément à la circulaire interministérielle n°1111 du 30 mars 1992, cette activité est affectée à un service budgétaire particulier intitulé "Service Divers".

Cette activité de nature immobilière est assujettie à la TVA par option.

Un mandat de gestion et d'animation des hôtels d'entreprises Izarbel et Olatu Leku, sous forme de délégation de service public, a été confié par la CCI à l'EESC ESTIA pour 5 ans (se termine donc au 31/12/2021).

Un projet de nouvelle convention est en cours de réalisation.

**9. Evènements post clôture**

La commission des Finances de la CCI Nouvelle Aquitaine a émis un avis favorable le 8 mars 2022 sur trois projets d'investissements pluriannuels dans le cadre de la fin de concession du Port de Bayonne qui arrive à échéance le 31/12/2023 et de l'avenant n°8 du contrat de concession signé avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

- des travaux de réparation du réseau pluvial du banc Saint Bernard pour 0.4 M€,
- de l'extension de la zone de stockage de Bayonne Manutention sur la zone de Tarnos pour 1.8 M€,
- du développement du terminal de Blancpignon pour la construction d'un nouveau hangar pour 4.4M€.

Ces investissements ne nécessiteront pas de recours à l'emprunt.

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**

**ANNEXE COMPTABLE N°1 : CALCUL DES AMORTISSEMENTS**

L' amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire  
et sur les durées détaillées ci-après:

	LOGICIELS	4 ANS
	FRAIS DE RECHERCHE	de 3 à 5 ANS
	MATERIEL INFORMATIQUE	4 ANS
* (1)	CONSTRUCTIONS	de 10 à 50 ANS
	AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	10 - 20 ANS
	INSTALLATIONS COMPLEXES	15 ANS
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5 ANS
	INSTALLATIONS GENERALES	5 ANS
	MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS
	MATERIEL DE BUREAU	5 ANS
	MOBILIER	5 et 10 ANS
	MATERIEL HYGIENE ET SECURITE	5 ANS
	AUTRES IMMO CORPORELLES	5 ANS
	MATERIEL INDUSTRIEL	8-10-15 ANS
	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5-10 ANS
* (1)	durée variable en fonction du type composant ou du type de bâtiment (hangar, préfabriqué ou construction en dur,...)	

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**

**ANNEXE COMPTABLE N°2 :  
MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES PROVISIONS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2020	AUGMENT. 2 020	DIMINUT. 2 020	VALEUR BRUTE AU 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	406 627	4 385	0	411 012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 363 297	309 756	66522	16 606 532
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	137 957 354	9 913 502	11 874 680	135 996 175
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 581 408	13 554	2 015 694	11 579 268
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>168 308 687</b>	<b>10 241 196</b>	<b>13 956 896</b>	<b>164 592 987</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>				
	MONTANTS AU 31/12/2020	AUGMENT. 2 020	DIMINUT. 2 020	MONTANTS AU 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	328 772	40 174	0	368 946
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 433 818	554 355	36 270	8 951 903
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	78 286 113	3 895 861	2 758 580	79 423 393
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 048 703</b>	<b>4 490 389</b>	<b>2 794 850</b>	<b>88 744 242</b>

<b>PROVISIONS</b>				
	MONTANTS AU 31/12/2020	AUGMENT. 2 020	DIMINUT. 2 020	MONTANTS AU 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 246 251	1 733	214 772	2 033 213
ACTIF CIRCULANT	272 565	109 492	35 408	346 648
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 392 657	1 342 040	529 099	4 205 598
DOTATIONS ET REPRISES S/RESULTAT				
D'EXPLOITATION		1 037 745	466 640	
FINANCIERES		1 733	214 772	
EXCEPTIONNELLES		413 787	97 867	

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**

**ANNEXE COMPTABLE 3 : INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES FILIALES**

AU 31/12/2020 chaque filiale et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital et Rt	Quote-part du capital détenue	Résultats AU 31/12/2021 exercice clos	Chiffre d'affaires
1. Filiales (détenues à plus de 50%)					
SCI Centre Consulaire de Formation de Bayonne	3 951 564,36	1 816 696,61	99,93%	39 807,36	163 044,39
SCI Centre consulaire de Formation de Bidart	2 930 375,01	214 592,74	99,90%	171 200,40	285 397,88
EESC ESTIA	4 299 505,00	2 457 293,45	89,23%	489 090,55	9 334 580,45
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)					
OFP Sud Ouest	500 000,00	541 270,00	35,00%	207 847,00	959 744,00

Renseignements globaux	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus:				
. brute.....	10 722 180,95		175 000,00	
. nette.....	8 902 078,99		0,00	
. Montant des subventions accordées				
. Montant des prêts et avances accordés	0,00			

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**

**ANNEXE COMPTABLE 4 : ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES**

	MONTANT BRUI au 31/12/2021	ECHEANCES	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
<b>CREANCES</b>			
Créances clients et cptes rattachés	2 946 254	2 946 254	
autres créances	1 710 753	1 710 753	
charges constatées d'avance	290 283	157 369	132 915
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>4 947 290</b>	<b>4 814 375</b>	<b>132 915</b>
<b>DETTES</b>			
emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	18 737 175	1 924 758	16 812 417
<i>dont concessions portuaires</i>	<i>17 460 484</i>	<i>1 747 101,64</i>	<i>15 713 383</i>
emprunts et dettes financiers divers	214	214	
dettes fournisseurs et cptes rattachés	1 365 211	1 365 211	
dettes fiscales et sociales	738 353	738 353	
dettes s/immo comptes rattachés	283 648	283 648	
autres dettes	736 220	736 220	
produits constatés d'avance	845 473	845 473	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>22 706 294</b>	<b>5 893 876</b>	<b>16 812 417</b>

**ANNEXE COMPTABLE 5 :  
PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE**

	<b>2021</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>290 283,33</b>
Charges d'exploitation	
Service Général (abonnements, maintenances)	87 787,99
Service Divers (assurances)	2 322,60
Service Formation (abonnements, frais de scolarité, maintenances)	33 692,66
Service Ports (abonnements, maintenances)	166 480,08
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>845 473,27</b>
Produits d'exploitation	
Service Général (prestations diverses)	1 761,28
Service Divers (locations, assurances)	-
Service Formation (droits de scolarité ; formation continue)	843 711,99
Service Ports (assurances)	-

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE****ANNEXE COMPTABLE 6 :  
CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

<b>CHARGES A PAYER 2021</b>	<b>MONTANT en euros</b>
INTERETS COURUS S/ETABLISSEMENTS DE CREDITS	53 226
FOURNISSEURS EXPLOIT. FACTURES NON PARVENUES	619 839
FOURNISSEURS IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	83 177
PERSONNEL DETTES PROVISIONNEES P/ CONGES PAYES	162 894
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	1 314
ORG. SOCIAUX CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	78 603
ORG. SOCIAUX AUTRES CHARGES A PAYER	11 670
ETAT CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	6 890
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	12 808
AUTRES CHARGES A PAYER	2 302
CLIENTS R,R,R / AVOIRS A ETABLIR	40 186
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>1 072 908</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR 2021</b>	<b>MONTANT en euros</b>
CREANCES FOURNISSEURS AVOIRS NON RECUS	34 623
CREANCES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	217 683
ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR	91 751
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (dont subventions d'exploitation )	1 084 000
INTERETS COURUS COMPTES A TERME	0
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>1 428 056</b>

## ANNEXE COMPTABLE 7 :

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS		AU 31/12/2020
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS SERVICE GENERAL / FORMATION		6 626
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE BAYONNE		44 266
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE SAINT JEAN DE LUZ		136 395
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>187 287</b>
ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES		AU 31/12/2020
MONTANTS DES INTERETS DES EMPRUNTS RESTANT DUS		
* Etablissements de crédits:		
	SERVICE GENERAL	384
	SERVICE DIVERS	84 648
	SERVICE FORMATION	-
	PORT DE BAYONNE	3 056 220
	PORT DE ST JEAN DE LUZ	84 374
	sous-total:	3 225 625
PORT DE BAYONNE		
	CAUTION REGION AQUITAINE FIN DE DSP 2023 PORT DE BAYONNE	255 000
	sous-total:	255 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>3 480 625</b>

**ANNEXE COMPTABLE 8 : ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL**

POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER			PRIX ACHAT RESIDUEL	TOTAL LOYERS
	en 2021	CUMULEES	JUSQU' A 1 AN	PLUS D'1 AN	TOTAL A PAYER		
40 PC ESTIA (FS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

POSTES DU BILAN	COUT ENTREE	DATE ENTREE	DUREE AMORTISSEMENT ANNEES	TAUX AMORTISSEMENT	DOT.AUX AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
					DE L'EXERCICE	CUMULEE	
40 PC ESTIA (FS)	0,00		0,00				
TOTAL	0,00						

**ANNEXE COMPTABLE N°9 :  
MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

CAPITAUX PROPRES					
	VALEUR AU 31/12/2020	AUGMENT. 2021	AFFECTAT° RT 2020	DIMINUT. 2021	VALEUR AU 31/12/2021
<b>APPORTS</b>					
Service Général	2 081 795	0	0	0	2 081 795
Service Formation	1 986 944				1 986 944
Services Portuaires	94 851				94 851
Service Divers	0				0
	0				0
<b>AUTRES RESERVES</b>					
Port de Bayonne (Réserve Foncière)	4 514 696	0	0	0	4 514 696
	4 514 696				4 514 696
<b>REPORT A NOUVEAU</b>					
Service Général	10 690 309	0	1 187 014	0	11 877 322
Service Formation	7 230 756		493 242		7 723 998
Services Portuaires	4 479 139		700 526		5 179 665
Service Divers	-1 927 585		-146 662		-2 074 247
	907 999		139 907		1 047 906
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
Service Général	1 187 014	635 096	-1 187 014	0	635 096
Service Formation	493 242	78 822	-493 242		78 822
Services Portuaires	700 526	584 960	-700 526		584 960
Service Divers	-146 662	-169 333	146 662		-169 333
	139 907	140 647	-139 907		140 647
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Service Général	9 291 993	74 945	0	923 929	8 443 010
Service Formation	0	2 936	0	2 936	0
Services Portuaires	1 613 881			268 980	1 344 901
Service Divers	5 183 813	72 010		519 949	4 735 874
	2 494 299	0		132 065	2 362 235
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 765 806</b>	<b>710 042</b>	<b>0</b>	<b>923 929</b>	<b>27 551 919</b>

AUTRE FONDS PROPRES					
	MONTANTS AU 31/12/2020	AUGMENT. 2021	DIMINUT. 2021	MONTANTS AU 31/12/2021	
<b>DROITS DU CONCEDANT</b>					
Services Portuaires	37 636 267	822 358	0	36 967 166	
	37 636 267	822 358	1 491 459	36 967 166	
	0			0	
	0			0	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 636 267</b>	<b>822 358</b>	<b>1 491 459</b>	<b>36 967 166</b>	

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE

ANNEXE 10

ETAT DES EFFECTIFS AU 31.12.2021

Durée de l'emploi	Régime juridique	Missions						Personnel salarié					TOTAL (3) à (12)
		A.T.	C.F.E.	S.G. 3 et 4	C.F.A.	Formations hors C.F.A.	Ports	Aéropports	Aménagements	PEEC	Divers		
-(1)	-(2)	-(3)	-(4)	-(5)	-(6)	-(7)	-(8)	-(9)	-(10)	-(11)	-(12)	-(13)	
Année	Statut		4,34	36,53		10,24	32,8					51,11	
	Convention verte (ccnu)						14					32,8	
	Convention marins											14	
pleine	Contrats à durée indéterminée			11								11	
	Contrats à durée déterminée			1								1	
	<b>SOUS - TOTAL 1</b>		4,34	48,53		10,24	46,8					109,91	
Année	Statut			0,75		0,49	0,56					1,24	
	Convention verte (ccnu)											0,56	
	Convention marins						0,67					0,67	
	Contrat à durée indéterminée			1,62		1,4						3,02	
partielle	Contrat à durée déterminée			1,38		0,48						1,86	
	<b>SOUS - TOTAL 2</b>			3,75		2,37	1,23					7,35	
	<b>TOTAL GENERAL 1 + 2</b>		4,34	52,28	0	12,61	48,03	0	0	0	0	117,26	
	Vacataires												